

D44

TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

DESIGNATION
D'UN JUGE D'INSTRUCTION

CABINET
DU
PREMIER VICE-PRÉSIDENT
SERVICE PÉNAL

Nous, Janine DRAI, Premier Vice-Président chargé de l'instruction

délégué en vertu de l'article D.29 du code de procédure pénale,

Vu le réquisitoire introductif de M. le Procureur de la République et les pièces jointes,

Vu la gravité et la complexité de l'affaire,

Vu les articles 83, 84, D.27 et D.28 du code de procédure pénale,

DÉSIGNONS : M. ~~le... le... le...~~ *Noddy* Vice-Président chargé de l'instruction
~~—Premier Juge d'instruction~~
~~—Juge d'instruction~~

pour suivre l'information n° P 11-151-8602/5

LUI ADJOINGNONS : M. ~~le... le... le...~~ *Tourmaire* Vice-Président chargé de l'instruction
~~—Premier Juge d'instruction~~
~~—Juge d'instruction~~



Fait en notre cabinet,

A PARIS le 1^{er} MARS 2012

Le Vice Président

[Signature]